

Domitille FARRET D'ASTIES (promo 9)

Dossier de « Recherche en éthique professionnelle »

*L'application de la loi prévaut-elle sur la recherche du bien d'une personne,
dans la mesure où cela risque de nuire à son développement personnel ?*

« C'est pourquoi je puis dire qu'à la fois je refuse de pactiser et refuse d'exclure. Je ne suis ni intransigeant ni mou ou facile. Je reçois l'homme dans ses défauts et exerce pourtant ma rigueur. [...]

Mais a raison quiconque accepte la destruction de son urne de chair pour sauver le dépôt qui s'y trouve enfermé. [...]

Et [...] de même que tu ne peux à la fois en mer recevoir la peur du naufrage et les mouvements de la houle et que celui-là qui a peur ne vomit plus et que celui-là qui vomit est indifférent à la peur, de même si l'on ne t'y aide pas par la clarté d'un langage neuf, il t'est impossible d'à la fois penser et vivre deux vérités contraires. »

Antoine de Saint-Exupéry, *Citadelle*



Angle d'approche du sujet :

Cet essai, adoptant le point de vue d'un responsable de foyer dans un établissement médico-social, tentera de montrer comment, au sein d'une institution, un geste qui enfreint la loi peut générer une véritable interrogation éthique. Le questionnement de ce responsable cherche à démontrer comment, loin de nous attacher à une opinion de la responsabilité restreinte car fondée uniquement sur l'observation de la loi, nous avons tout intérêt à porter notre regard plus loin, nous interrogeant sur des notions complémentaires telles que la confiance et la prudence et regardant l'être humain dans toutes ses dimensions, y compris sa vulnérabilité, afin d'arriver à développer une conception de la responsabilité plus large.

Résumé :

Au sein d'un établissement médico-social de vie partagée entre des personnes valides et des personnes avec un handicap mental, un jeune assistant est pris en flagrant délit de consommation de drogue. Le règlement, dans un cas comme celui-ci, préconise le renvoi de la personne ayant commis l'acte. Ici, son responsable direct, décelant en lui des qualités susceptibles d'éclorre et pressentant, malgré son geste, tous les bienfaits que sa présence en ce lieu pourrait lui procurer, s'interroge : doit-il ou non rapporter cet événement à ses supérieurs hiérarchiques, prenant alors le risque de causer le départ de ce jeune ? Avançant à tâtons, questionnant les notions de principe, de responsabilité, de confiance, de prudence et de fragilité, il va mener une réflexion afin de poser un regard éclairé sur cet événement et sur la juste décision à prendre.

Sources :

Pour approfondir ma réflexion, j'ai choisi de m'appuyer sur différents philosophes. Tout d'abord, Kant et Max Weber, à travers *Fondements de la métaphysique des mœurs* et *Le savant et le politique*, le premier définissant l'« impératif catégorique » et le second les éthiques de responsabilité et de conviction, m'ont aidée à préciser ma pensée. Ensuite, puisant dans *Ethique à Nicomaque*, dans laquelle Aristote définit le concept de prudence, j'ai exploré cette notion, développée également par Gil Delannoi dans *Eloge de la prudence*. Paul Ricœur, dans *Soi-même comme un autre*, définit la Règle d'Or, qui a également nourri ma réflexion. Jean Vanier, aussi bien dans ses nombreux écrits que dans les interviews auxquelles il a participé, évoque la fragilité et la nécessité de la rencontre. Enfin, Alexandre Jollien, dans *Eloge de la faiblesse*, aborde la question du handicap et de la vulnérabilité en témoignant qu'ils peuvent eux aussi être source de fécondité, lieux de liberté et de dignité de la personne.

J'ai également compulsé différents ouvrages littéraires pour enrichir mes propos : *Les Justes*, d'Albert Camus, qui illustre parfaitement selon moi la tension permanente qui existe entre l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité, et *Les Misérables*, de Victor Hugo, à dessein de montrer comment la confiance manifestée à un être humain peut être source de vie et de guérison.

Introduction

« Vous ne croyez pas à la révolution. [...] Si vous y croyiez totalement, complètement, si vous étiez sûrs que par nos sacrifices et nos victoires, nous arriverons à bâtir une [...] terre de liberté qui finira par recouvrir le monde entier, si vous ne doutiez pas qu'alors, l'homme, libéré de ses maîtres et de ses préjugés, lèvera vers le ciel la face des vrais dieux, [...] vous vous reconnaîtriez tous les droits. »¹

Je suis responsable, au sein d'un établissement médico-social, d'un foyer d'hébergement accueillant des personnes avec un handicap mental et d'une équipe de jeunes assistants, dont Philippe, tout juste arrivé, en période d'essai. Quelques jours après son arrivée, je le vois incidemment fumer un joint dans la cour du foyer. Je vais immédiatement à sa rencontre afin de régler la situation avec lui. Il ne nie rien et se montre désolé ; il accepte immédiatement de me remettre la substance. Nous dialoguons : il semble affolé à l'idée que je puisse en parler à ma hiérarchie. En effet, nous savons tous les deux qu'étant donné qu'il n'est qu'en période d'essai, il risque fort d'être sommé de quitter l'institution aussitôt. Il me demande de lui faire confiance. Philippe semble avoir affronté déjà beaucoup d'obstacles dans la vie (rupture familiale, chômage). Il manifeste une réelle empathie aux personnes handicapées et se positionne bien dans le travail éducatif. En mon for intérieur, je suis persuadée qu'il peut vraiment grandir à travers cette expérience de vie au contact de personnes vulnérables et qu'il a besoin de recevoir notre confiance.

Dans mon travail, il m'est nécessaire de pouvoir me fier aux assistants de mon équipe. La confiance, du latin *cum* (avec) et *fidere* (croire), c'est « tenir une espérance ferme en quelqu'un ou quelque chose »², lui remettre « quelque chose de précieux [...] en se fiant à lui et en s'abandonnant ainsi à sa bienveillance et à sa bonne foi »³. Philippe mérite-t-il ma confiance ? En même temps, notre association a le souci constant du bien-être et de l'épanouissement personnel des assistants et nous avons déjà accueilli des jeunes en difficulté qui grandissaient beaucoup à travers ce projet de vie partagée, qui leur permettait, selon la formule de Bertrand Senez, de « compléter une nature en promesse d'accomplissement »⁴. Philippe m'affirme qu'il consomme rarement du cannabis et qu'il n'est pas dépendant. Si je choisis d'accorder du crédit à sa parole et de lui faire confiance, je ne dois cependant pas négliger d'être vigilante. En principe, je dois référer de toute situation grave à mon supérieur hiérarchique. Est-ce à moi de juger de la gravité ou non de cette situation ? Ne puis-je pas m'en remettre à mon désir d'aider ce jeune ? Philippe est prêt à s'engager à ne plus consommer de cannabis au sein de l'établissement. Puis-je me fier à sa promesse ?

Mon dilemme est le suivant : s'opposent en moi d'une part ce qui appartient à mon devoir d'obéissance, en tant que responsable au sein d'une institution, me dictant d'informer mes supérieurs hiérarchiques de toute situation grave et d'avoir avec eux un dialogue franc ancré dans une relation de confiance mutuelle, et d'autre part, ma certitude que la présence de Philippe chez nous peut lui être très bénéfique ; en tant qu'être humain, il est digne de confiance, à condition qu'elle soit accordée avec une certaine prudence. Je reprends ici les mots de Saint-Exupéry à mon compte afin de préciser ma pensée : je refuse de pactiser

¹ Albert Camus, *Les Justes*, acte troisième

² Larousse Universel (1922)

³ Michela Marzano, « Qu'est -que la confiance ? », *Etudes* (Revue de Culture Contemporaine), janvier 2010

⁴ Bertrand Senez, professeur émérite à l'Institut Albert Legrand, lors du cours du 4 novembre 2014 sur l'éthique de la décision auprès des étudiants de M2 de l'Institut Pedro de Béthencourt

avec l'acte posé par Philippe, répréhensible en soi, mais refuse en même temps de l'exclure en le réduisant à son seul geste.

Mon choix me contraindra soit à désobéir à mes supérieurs hiérarchiques, soit à isoler quelqu'un, me faisant moi-même désobéir au principe de non-rejet d'autrui tout aussi important à mes yeux. Lequel de ces principes prévaut dans cette situation précise? Quelle est ma responsabilité aujourd'hui ?

L'application de la loi prévaut-elle sur la recherche du bien d'une personne, dans la mesure où cela risque de nuire à son développement personnel ?

Nous allons d'abord interroger le devoir de responsabilité vis-à-vis de la loi, lié ici au respect rigoureux du règlement intérieur, que j'ai signé et auquel j'adhère. Puis, nous étudierons comment, oscillant entre confiance et prudence, une autre voie s'ouvre à nous, avant d'approfondir la question de la faiblesse et de la force hypothétique qu'elle porte en elle.

I. L'obéissance à la loi

Tout d'abord, le geste de Philippe s'inscrit dans un cadre particulier, celui d'un établissement médico-social ; la loi doit y être respectée et le règlement intérieur, que tout assistant signe à son arrivée et qu'il n'est donc pas censé ignorer, s'appuie sur la loi. Celle-ci stipule clairement que « l'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants est puni d'un an d'emprisonnement [...]. Si l'infraction est commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions par une personne [...] chargée d'une mission de service public [...] les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement »⁵. Or, la mission dont Philippe est chargée relève du service public. Il a donc certaines obligations à remplir. L'éthique de conviction soutient que chaque action humaine doit être considérée selon sa conformité ou non à certains devoirs, faisant ainsi dériver toutes nos obligations d'un seul et unique principe. Max Weber affirme que le partisan de ce type d'éthique poursuit la fin suivante : « ranimer perpétuellement la flamme de sa conviction »⁶. Kant développe cette idée : « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux aussi vouloir que cette maxime devienne une loi universelle »⁷. Dans ce cas, j'ai pour le règlement un respect intrinsèque qui prévaut sur toute autre raison qui serait fondée sur mon inclination personnelle. En effet, ne souhaite-je pas que la loi soit respectée par tous, me garantissant un ordre social sécurisant ? Et pourtant, c'est bien cette même loi qui me recommande de dénoncer Philippe, en infraction vis-à-vis de la loi, et je serai tout à fait légitime en le faisant. De plus, je connais les dangers du cannabis : euphorie, anxiété, perte temporaire de mémoire. Nous sommes un établissement médico-social et nous avons un devoir de responsabilité. Même si Philippe a consommé la drogue pendant son temps de pause, les effets secondaires peuvent avoir des conséquences pernicieuses sur son efficacité au travail. Je ne peux pas me permettre de prendre le risque que Philippe mette le foyer en danger, il en va de ma responsabilité. S'il en absorbe à nouveau et qu'il a un comportement

⁵ Article L3421-1 du code de la santé publique, modifié par la loi n°2007-297 du 5 mars 2007

⁶ Max Weber, *Le savant et le politique*

⁷ Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, dans *Œuvres philosophiques* tome II, collection La Pléiade, p.261

inadapté, voire s'il n'est plus à même de prendre en charge de façon appropriée les personnes du foyer, cela pourrait avoir des conséquences néfastes sur les personnes d'abord, puis sur l'établissement ; on pourrait alors légitimement me reprocher ma négligence. Mais il m'affirme que sa consommation n'est qu'occasionnelle et qu'il n'est pas dépendant : il est formellement prêt à ne pas réitérer son geste.

Si je me positionne selon l'éthique de la conviction, qui ne tient pas compte des circonstances mais honore un principe de façon absolue, alors je dénoncerai Philippe. Mais puis-je m'en tenir là ? Pour étayer notre réflexion, arrêtons-nous un instant autour de la pièce d'Albert Camus *Les Justes*, mettant en scène des révolutionnaires russes mus par un principe de conviction extrêmement fort. Déterminés à combattre l'iniquité sociale, ils ont résolu d'assassiner le grand-duc. Ils sont prêts à mourir pour leur cause car elle leur semble juste. Yanek, chargé par le groupe de commettre l'attentat, quitte les autres plein d'allant, décidé à libérer son pays du joug impérial, mais ses camarades attendent en vain le bruit d'explosion symbole de délivrance. Il revient peu de temps après, effondré, et explique pourquoi il n'a pu aller jusqu'au bout de son geste : « Des enfants. [...] Quand les lanternes de la calèche ont commencé à briller au loin, mon cœur s'est mis à battre de joie, je te le jure. [...] J'ai couru vers elle. C'est à ce moment que je les ai vus. [...] Je n'ai vu qu'eux. »⁸ Cet homme n'avait aucun doute sur la légitimité de son acte, mais la circonstance particulière de l'instant, la présence d'enfants dans la calèche, l'a fait fléchir. Quelques heures auparavant, pourtant, rien ne semblait pouvoir le faire déroger à ses principes. Bien sûr, la situation que nous étudions en ce moment diffère de celle-ci, mais cet exemple nous amène à entrevoir les limites de l'éthique de conviction qui, ne tenant pas compte des conséquences et des conditions de l'action, apparaît comme incomplète. A mon échelle, si je dénonce l'acte de Philippe sans tenir compte des conséquences que cela pourra engendrer, je prends le risque de le mettre en échec une fois de plus et, qui sait, une fois de trop. Cela nous amène donc à dépasser l'éthique de conviction en approfondissant notre réflexion.

II. Entre confiance et prudence

A l'inverse, l'éthique de responsabilité me fait agir en fonction de la totalité des conséquences prévisibles, même si cela me pousse à faire une chose qui, considérée isolément, n'est pas bonne (comme ne pas dénoncer un acte délictueux), affirmant que les actions humaines sont à juger en fonction de plusieurs principes distincts, comme le devoir de ne pas faire de mal à autrui vainement (principe de non-malfaisance) ou encore celui de se conformer à la parole librement donnée (principe de fidélité), comptant « avec les défaillances communes de l'homme »⁹. Regardons donc les conséquences que pourrait engendrer mon acte de dénonciation. Ainsi qu'il l'a été énoncé plus haut, je sais que si j'informe ma hiérarchie de cet écart de Philippe, il sera très probablement renvoyé car, compte tenu du fait qu'il est en période d'essai, cela ne sera pas toléré. Le résultat immédiat de mon acte sera donc le renvoi de ce garçon. Le résultat secondaire sera que le motif de ce renvoi sera inscrit en toutes lettres dans un dossier qui le suivra, figeant dans le temps un acte momentané, au risque de lui porter préjudice. Un troisième effet que l'on peut envisager est que Philippe, subissant échec après échec, risque de se mésestimer de plus en plus et de nourrir une image mauvaise de lui-même, au point peut-être de perdre toute confiance

⁸ Albert Camus, *Les Justes*, acte deuxième

⁹ Max Weber, *Le savant et le politique*

en lui et de développer un mal-être chaque jour plus profond, s'enveloppant dans un linceul asthénique. Bien sûr, je n'ai aucune certitude à ce sujet, mais son parcours de vie est alertant. Durant son enfance puis son adolescence, il a trouvé peu de mains tendues vers lui. Aujourd'hui, jeune adulte, c'est lui qui se tourne vers nous, et nous avons peut-être les moyens de l'aider à s'épanouir.

N'ai-je pas intérêt à lui accorder ma confiance, sans négliger de conserver une certaine prudence ? La prudence, mot dérivé du latin *prudentia*, est la « vertu qui fait prévoir et éviter les fautes et les dangers »¹⁰. N'est-ce pas précisément cette vertu que je dois développer aujourd'hui afin d'éviter à Philippe de rencontrer certains écueils ? Dans *Ethique à Nicomaque*, Aristote développe l'idée selon laquelle la prudence est une manière d'être et de se conduire, une « disposition, accompagnée de raison juste, tournée vers l'action et concernant ce qui est bien et mal pour l'homme. »¹¹ Ne cherche-je pas le bien de Philippe ? Ici, quel est le bien ? Ma raison me dit qu'il serait bon pour lui de rester avec nous, sous certaines conditions. Mais cela prévaut-il sur un mensonge vis-à-vis de ma hiérarchie ? Selon Aristote, l'homme d'action « doit posséder une expérience et être capable d'en tirer profit malgré des circonstances changeantes, toujours particulières ». Moi qui ai plusieurs années d'expérience au sein de la structure dans laquelle je suis engagée, ne suis-je pas en mesure d'exploiter ma connaissance acquise au fil des années pour prendre une décision juste et éclairée à mon niveau ? Aristote ajoute que « la prudence n'a pas non plus seulement pour objet les universels, mais [qu'] elle doit aussi avoir la connaissance des faits particuliers, car elle est de l'ordre de l'action, et l'action a rapport aux choses singulières »¹². L'universel, ici, c'est la loi. Le fait particulier, c'est le cas de Philippe. Dois-je faire prévaloir la cause singulière à laquelle je suis confrontée aujourd'hui sur la loi universelle ? Dans *Eloge de la prudence*¹³, Gil Delannoï écrit que la prudence « n'est pas de l'eau tiède » et que « juste mesure n'est pas juste milieu, simple précaution, ni respect de l'ordre établi ». La prudence se situe donc à un autre niveau que celui du pur respect de la règle. Même, la prudence peut permettre la confiance, mais il convient de trouver un juste équilibre et de l'accorder dans un cadre donné.

Le parcours de vie de Philippe n'est pas exempt de difficultés traversées mais cela n'exclut cependant pas qu'il puisse être digne de confiance. Dois-je le juger uniquement à l'aune de cet acte qui, bien qu'il soit objectivement mal, ne me dit pas tout de lui ? N'y a-t-il pas, tapi en lui, comme en tout être humain, quelque chose de bon qui ne demande qu'à se déployer et qui, dans un environnement comme le nôtre, serait susceptible d'émerger, alors qu'il serait peut-être étouffé dans un environnement ordinaire ? Ne risque-je pas, en le dénonçant à mon supérieur hiérarchique qui sera probablement contraint d'appliquer la loi, de trancher à la racine des promesses d'épanouissement futur, de freiner une éclosion dont j'ai pourtant le pressentiment ? Ne suis-je pas déjà moi-même responsable de lui ? L'éthique téléologique fait dériver le juste du bien. Or, ici, le bien n'est-il pas d'aider autrui ? Ce principe ne s'incarne-t-il pas en la personne de Philippe, me permettant de justifier ma prise de position ?

Nous pouvons nous référer à ce que Paul Ricœur appelle la Règle d'Or, contenue dans cette formule : « Fais à autrui ce que tu veux qu'il te soit fait »¹⁴. Dans le cas de Philippe, ne

¹⁰ Larousse Universel (1922)

¹¹ Aristote, *Ethique à Nicomaque*, livre VI, chapitre 5

¹² Ibid, livre VI, chapitre 7

¹³ Gil Delannoï, *Eloge de la prudence*

¹⁴ Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*

serais-je pas moi-même en quête d'un geste de bonté, d'un don inespéré ? Dans d'autres circonstances, peut-être cela ne serait-il pas possible, mais aujourd'hui, je pourrais prendre le risque d'offrir ma confiance à Philippe. Cependant, cette confiance devrait être mutuelle et s'inscrire dans un cadre choisi : si je gardais le silence sur cet incident, ce serait à condition que Philippe tienne sa promesse de ne plus jamais fumer de cannabis au sein de notre établissement. Dans ce cas, nous nous rencontrerions régulièrement pour dialoguer ensemble de la façon dont Philippe tient sa place au sein du foyer. Si nous nous apercevions alors que le cadre était trop pesant pour lui, nous irions en parler à mon supérieur hiérarchique afin d'aviser de la situation ensemble. On peut imaginer que cette démarche pourrait être bénéfique au-delà de mes propres espérances. Au-delà de « viser la vie bonne avec et pour [Philippe] »¹⁵, selon les mots de Ricoeur, peut-être y aurait-il des bénéfices secondaires que je ne fais qu'entraîner aujourd'hui.

III. Au cœur d'une faiblesse transformée

Notre structure d'accueil est fondée sur des relations de réciprocité et de respect mutuel entre des personnes handicapées mentales et des assistants qui ont fait le choix de vivre avec elles. Ne peut-on pas penser qu'il serait bon pour des personnes parfois profondément blessées par leur handicap de rencontrer un autre blessé, un pair dans la fragilité ? Dans *Eloge de la faiblesse*, dans lequel il imagine un dialogue avec Socrate au sein duquel se développe l'idée que la faiblesse et la vulnérabilité peuvent être fécondes et génératrices de liberté et de joie, Alexandre Jollien écrit que « la connaissance de ses faiblesses me semble primordiale. [...] Trop de personnes ne s'arrêtent qu'à cet aspect obscur, négatif de notre situation, sans en entrevoir les ouvertures. Elles ne voient que l'escargot dans la personne handicapée, ou plus généralement dans l'individu différent »¹⁶. Philippe est un individu différent et singulier ; je peux réduire le regard que je vais poser sur lui en le limitant au geste qu'il a eu, le considérant comme un escargot parasite qui, au cœur de notre société efficiente, freine le mouvement du monde, paralysant une civilisation en perpétuel bouillonnement, mais je peux également transformer mon regard en y intégrant son geste, m'appuyant sur sa vulnérabilité manifeste susceptible de se transformer en force. Philippe a expérimenté la faiblesse à bien des égards, et cet incident n'en est qu'une manifestation parmi d'autres. Il a donc un autre outil que moi pour appréhender les personnes en situation de handicap : celui de l'expérience. La fragilité est incarnée en lui, ce qui représente un atout précieux pour comprendre celle des autres. D'une certaine manière, en ce domaine, il est mon maître. A long terme, sa place parmi nous sera peut-être un grand bienfait, constituant ainsi une sorte de retour du don initial, ainsi que l'entend Ricoeur lorsqu'il développe l'idée que le lien de soi à autrui est indissociable de celui d'autrui à soi¹⁷.

Philippe a besoin de reconnaissance et de confiance ; les personnes handicapées éprouvent parfois elles aussi cette soif. Deux fragilités qui se rencontrent peuvent se muer en une force. Jean Vanier, dans un entretien publié par *Pèlerin*, s'interroge ainsi : « Comment favoriser la rencontre entre humains, chacun avec ses fragilités ? ». Puis il complète avec ces mots : « La rencontre, c'est la définition même de l'être humain : un

¹⁵ Paul Ricoeur, *Soi-même comme un autre*

¹⁶ Alexandre Jollien, *Eloge de la faiblesse*, collection Marabout, p.53

¹⁷ Paul Ricoeur, *Soi-même comme un autre*

homme, c'est celui qui rencontre un autre. La rencontre suppose de croire en l'autre. Lui montrer qu'il a de la valeur. Aimer quelqu'un, c'est lui révéler qu'il est plus beau qu'il n'ose le croire. Aimer, c'est révéler et relever »¹⁸. Si du bien dérive le juste, n'est-il pas, ici, de donner sa chance à celui que j'ai face à moi, Philippe ? De croire en lui ? De le relever ? Relever, c'est « remettre debout ce qui était tombé, reconstruire ce qui était en ruines »¹⁹. Faisons un saut dans le temps et arrêtons-nous un instant sur la figure de Monseigneur Bienvenu, personnage des *Misérables*. Il a hébergé durant la nuit un ancien forçat, Jean Valjean, qui s'est enfui au petit matin après lui avoir dérobé ses couverts en argent. Mais les gendarmes l'arrêtent et le ramènent chez l'évêque afin de le confondre. Alors, celui-ci s'exclame : « Ah ! Vous voilà ! [...] Je suis aise de vous voir. Et bien, mais je vous avais donné les chandeliers aussi, qui sont en argent comme le reste [...]. Pourquoi ne les avez-vous pas emportés avec vos couverts ? [...] Jean Valjean, mon frère, vous n'appartenez plus au mal, mais au bien »²⁰. Non seulement l'évêque ne stigmatise pas Jean Valjean, mais il lui tend une main secourable et lui offre un regard bienveillant. Loin de le limiter à cet acte répréhensible qu'est le vol, il voit en lui un homme aimable « en promesse d'accomplissement ». Et moi, quel regard pose-je sur Philippe ?

Conclusion :

Au fil de notre développement, nous avons exploré différents sentiers afin d'éclairer notre intelligence pour pouvoir ensuite répondre à la question suivante : « L'application de la loi prévaut-elle sur la recherche du bien d'une personne, dans la mesure où cela risque de nuire à son développement personnel ? ». Nous appuyant tout d'abord sur l'éthique de conviction, qui fait primer la loi quelles qu'en puissent être les conséquences, nous en avons vu les limites. Puis, nous avons étudié les notions de prudence et de confiance en montrant qu'elles ne s'excluaient ni ne s'altéraient l'une l'autre. Enfin, nous nous sommes penchés sur la notion de fragilité afin de comprendre comment cette apparente faiblesse pouvait se métamorphoser en force, transfigurant ainsi le regard que nous pouvons poser sur un acte. Aujourd'hui, j'ai l'opportunité, à certaines conditions, de faire le bien, d'accomplir un acte juste et d'obéir à un principe, non plus de non-malfaisance, mais de bienfaisance, où il en va de ma responsabilité, non plus citoyenne, mais humaine : je choisis donc de ne pas dénoncer Philippe.

¹⁸ Article publié dans *Pèlerin* n°6755 du 17 mai 2012

¹⁹ *Larousse Universel* (1922)

²⁰ Victor Hugo, *Les Misérables*, parti e I, livre deuxième, chapitre XII